

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre BIBOLLET, le Maire,
Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 10 octobre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==00000==--

N° 2025/102 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE- DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Il est rappelé que le budget de la commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile.

Toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

Il est présenté le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe Eau potable au Conseil municipal en précisant qu'il permet de régulariser les prévisions budgétaires du remboursement des échéances d'emprunt pour les deux nouveaux contrats de prêt, ainsi que la régularisation des recettes de fonctionnement suite à la mise en place des nouvelles redevances.

Ces recettes nouvelles permettent de couvrir la charge de la dette, régulariser certaines dépenses de fonctionnement (assurances, annulations de titres antérieurs) et régulariser l'acquisition du terrain de Chamossière pour 5 000,00 €.

Ayant entendu cet exposé, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires détaillées ci-après et modifiant le budget Primitif 2025 à hauteur de 32 500,00 € en Investissement et 82 500,00 € en Fonctionnement.

.../...

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 074-217402809-20251016-CM25102-BF



Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
16-1641	Ajustement du remboursement de la dette (emprunts 2025)	25 000,00 €	
21-2121	Régularisation achat terrain L'Essert Chamossière	5 000,00 €	
041/21531	Opération d'ordre : intégration de biens	2 500,00 €	
041/238	Opération d'ordre : intégration de biens		2 500,00 €
021-021	Virement de la section d'exploitation		30 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		32 500,00 €	32 500,00 €

Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
011-6061	Régularisation imputation factures d'électricité	-55 000,00 €	
011-60611	Régularisation imputation factures d'électricité	55 000,00 €	
011-6161	Complément pour assurances	5 500,00 €	
66-66111	Ajustement du remboursement des intérêts (emprunts 2025)	22 200,00 €	
66-661121	Ajustement des ICNE 2025 (emprunts 2025)	17 800,00 €	
67-673	Complément pour titres annulés s/exercices antérieurs	7 000,00 €	
70-701118	Régularisation imputation abonnements eau		150 000,00 €
70-70118	Régularisation imputation autres ventes d'eau		-150 000,00 €
70-701261	Redevance consommation eau potable : complément		82 500,00 €
023-023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		82 500,00 €	82 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°2 du budget annexe Eau potable telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 octobre 2025

POUR COPIE CONFORME

La 1ère Maire-Adjointe
Pour le Maire empêché
par application de l'article L2122-17 du CGCT

Le secrétaire de séance


Michèle FAVRE D'ANNE


Sébastien ATRUX-TALLAU

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 24 OCT. 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 24 OCT. 2025

THÔNES, le 24 OCT. 2025

La 1ère Maire-Adjointe
Pour le Maire empêché
par application de l'article L2122-17 du CGCT


Michèle FAVRE D'ANNE